

## Eléments de réponse au questionnaire

**Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Certaines questions portaient sur des points précis de la vie en prison en France, nous allons maintenant vous donner quelques réponses à ce propos.**

***Dans les prisons françaises, une cellule est-elle occupée par un seul détenu ?*** L'encellulement individuel n'est pas respecté dans les maisons d'arrêt (qui sont les prisons prévues pour accueillir les personnes en attente de jugement ou devant rester en prison moins de 1 an). Au 1er avril 2007 sur 60.771 détenus, il y en avait 11589 en surnombre.

***A votre avis, comment sont vêtus les détenus ?*** Les détenus peuvent porter leurs propres vêtements à condition de respecter certaines règles (pas de shorts dans les couloirs, pas de chemises bleues pour ne pas être confondus avec les surveillants)

***A votre avis, est-il possible de travailler en prison ?*** Le travail est possible et facultatif. Il est presque toujours rémunéré en dessous du SMIC (338 €/mois en moyenne) et seule 39% des personnes détenues peuvent accéder à une activité rémunérée (travail, formation professionnelle). Par ailleurs, le droit du travail ne s'applique pas en prison (pas de contrat de travail).

***Dans les prisons françaises, pensez-vous que les détenus prennent leurs repas en cellule ou en réfectoire ?*** Le repas se prend presque toujours en cellule.

***Dans les cellules où vivent plusieurs détenus, pensez-vous que les WC sont cloisonnés ?*** Les WC cloisonnés et douches en cellule ne se trouvent que dans les prisons construites ou rénovées récemment.

***Selon vous, lors des visites au parloir, le détenu est-il matériellement séparé de ses proches (grille, vitre, ou autre) ?*** Non, sauf exception par mesure de sécurité ou pour punir une infraction au règlement, le détenu et ses proches ne sont pas séparés lors des parloirs.

***A votre avis, est-il autorisé pour les détenus d'avoir des relations sexuelles lors des visites ?*** Non, les relations sexuelles sont une infraction passible d'un placement au quartier disciplinaire. Les poursuites disciplinaires en ce domaine entraînent plus généralement des sanctions liées au droit de visite – parloirs avec dispositif de séparation, suspension du permis de visite.

|                       | Autorisé | Gratuit | Achat                        | Apport de l'extérieur |
|-----------------------|----------|---------|------------------------------|-----------------------|
| Réfrigérateur         | x        | *       | x                            |                       |
| Parfum                | Interdit |         |                              |                       |
| Radio                 | x        |         | x                            |                       |
| Plaques chauffantes   | x        |         | x                            |                       |
| Ordinateur            | x        |         | x                            |                       |
| Abonnement télévision | x        | *       | x (15 € par mois en moyenne) |                       |
| Téléphone portable    | Interdit |         |                              |                       |
| Tabac                 | x        |         | x                            |                       |
| Dentifrice            | x        |         | x                            |                       |
| Alcool                | Interdit |         |                              |                       |

\* l'accès aux TV, voire aux réfrigérateurs, est gratuit pour les détenus indigents (>45€/mois)

***Dans les prisons françaises, les détenus ont-ils les droits suivants ?***

***Le droit de vote :*** Les détenus qui sont en attente de jugement, ainsi que les condamnés qui n'ont pas été déchus de leurs droits civiques peuvent voter, à condition d'établir une procuration

***La liberté de culte*** Oui. 914 aumôniers interviennent (dont 332 rémunérés par l'administration pénitentiaire) pour permettre aux détenus d'exercer leur religion.

***Droit d'appartenir à une association extérieure à la prison :*** Oui

***Droit de constituer une association de détenus :*** Non

**Les détenus ont majoritairement suivi leur scolarité jusqu'à la fin collège et une proportion importante de détenus était sans emploi avant l'incarcération.** En 2002, 60% des détenus étaient sans emploi avant leur incarcération. 64% des détenus avaient un diplôme inférieur au CAP.

**D'après vous, à partir de quel âge peut-on être incarcéré ?** L'incarcération est possible dès 13 ans. Dès 10 ans, des sanctions éducatives peuvent être prononcées.

**A votre avis, combien de personnes sont aujourd'hui incarcérées en France (environ) ?** Au 1er février 2007 il y avait 59.288 personnes incarcérées pour 50.588 places. En 2005, la durée moyenne de détention était de 8,3 mois (elle a doublé en 30 ans).

**À votre avis, quelle est la proportion des femmes dans la population carcérale française, des personnes de nationalité étrangère et des personnes en détention provisoire (c'est-à-dire en attente de jugement) ?** Il y avait début 2007 dans les prisons françaises : 20% d'étrangers ; 3,7% de femmes ; 1,2% de mineurs ; 30,8 % de personnes prévenues.

**Quelles sont les personnes qui travaillent (ou interviennent) en prison ?** Les surveillants, conseillers d'insertion et de probation (travailleurs sociaux), directeurs des services pénitentiaires, agents administratifs, médecins, infirmières, personnels des entreprises chargées du fonctionnement des établissements, professeurs, visiteurs, bénévoles du GENEPI, intervenants culturels ou sportifs...

**A votre avis, les surveillants qui sont en contact avec les détenus sont-ils armés ?** En détention les surveillants ne portent aucune arme. Seuls les surveillants dans les miradors disposent d'armes, ainsi que les ERIS (équipes qui interviennent pour des missions de maintien de l'ordre).

**Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :**

**Le métier de surveillant est dangereux :** En 2006, 648 personnels ont été agressés, 32 agents ont dû être hospitalisés.

**Ce sont des hommes qui surveillent les hommes, et des femmes qui surveillent les femmes :** S'il ne peut pas y avoir de surveillants masculins en contact avec les détenues, il y a de plus en plus de surveillantes (elles représentent 17% des surveillants) y compris dans les quartiers hommes.

**Quel est le ministère qui gère les prisons en France ?** L'Administration pénitentiaire est rattachée au Ministère de la Justice.

**Qui était le garde des Sceaux, ministre de la Justice, jusqu'au mois de mars 2007 ?** En mars 2007, le Garde des Sceaux était Pascal Clément.

### Pour en savoir plus

*1976-2006, des étudiants dans la prison* : 30 ans de prison à travers 30 thématiques différentes dans un ouvrage clair et complet.

Disponible à GENEPI – 12, rue Charles Fourier – 75013 Paris contre un chèque de 14 €

*Le Guide du prisonnier*, OIP, Editions la Découverte

*Sociologie de la prison*, Philippe Combessie, Editions la Découverte

Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire : [www.prison.justice.gouv.fr](http://www.prison.justice.gouv.fr)